

TRIMET SAINT JEAN DE MAURIENNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

N° EP 210002

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

INTITULE DE L'ENQUETE

Enquête publique demandée par la société TRIMET dans le cadre de son projet d'optimisation de capacité de l'usine située sur le territoire de la commune de Saint Jean de Maurienne (augmentation de la production d'aluminium de 150 000 T/an à 160 000 T/an)

SOMMAIRE

1.GENERALITES

1.1. RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE

1.2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'USINE DE ST JEAN DE MAURIENNE

3.CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE DOSSIER PRESENTE A L'ENQUETE

4 CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES REPONSES DE TRIMET SUR LES OBSERVATIONS RECUES LORS DE L'ENQUETE

5. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. GENERALITES

1.1. RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE

Cette enquête concerne l'extension de production d'aluminium natif par électrolyse de l'unité de TRIMET à Saint-Jean de Maurienne. L'usine existante est déjà soumise à autorisation préfectorale.

Les communes pouvant subir des effets environnementaux néfastes ont été directement informées du projet et doivent donner aux services de l'état l'avis de leurs conseils municipaux. L'augmentation de production porte sur 10 000 tonnes/an, la production actuelle théorique est de 150 000 t/an, elle sera portée à 160 000 t/an.

1.2. DEROULEMENT SOMMAIRE DE L'ENQUETE

21/01/2021 Nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble.

15/02/2021 : Visite du site par le commissaire enquêteur.

09/03/2021 : Arrêté préfectorale d'ouverture d'enquête. Trois permanences pour l'accueil du public sont fixées.

18/03/2021 : Rencontre du commissaire enquêteur avec la MRAe.

06/04/2021 : Présentation du projet aux élus des communes impactées par le projet en présence de la REAL et du commissaire enquêteur, présentation faite sur le site TRIMET.

08/04/2021, 21/04/2021, 05/05/2021 déroulement normal des trois permanences en mairie de St-Jean de Maurienne.

Observations recueillies :

Au cours des 3 permanences : 7 observations, numérotées de 30 à 36

Sur le site internet ouvert par la préfecture : 29 observations, numérotées de 1 à 29.

21/05/2021 : Transmission en main propres du PV d'enquête à TRIMET

08/06/2021 : Transmission par mail du mémoire de TRIMET aux observations recueillies lors de l'enquête.

01/07/2021 : Transmission en main propres du rapport final d'enquête aux services de l'état.

Note : le report de délais de transmission du dossier final aux services de l'état à été communiqué et accepté par ceux-ci.

2. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'USINE DE St-JEAN DE MAURIENNE

Ce site de production est très ancien, son activité a participé au développement de la vallée, il a aussi été une source de pollution très grave qui en son temps a causé de gros dommages sur tous les écosystèmes.

Au cours du temps, les différents exploitants du site ont investi pour réduire les rejets polluants de tous types émis par l'usine. Ces efforts ont conduit à la situation actuelle, qui, si elle n'est pas parfaite en termes de pollution, s'est améliorée de façon très significative. TRIMET est consciente de cette situation et poursuit par plusieurs voies sa politique de contrôle des rejets. Elle assume en outre les conséquences financières découlant des dommages dus à sa pollution. Ce point prouve la reconnaissance de TRIMET des dommages causés.

TRIMET poursuit sa politique de lutte contre les rejets de différentes façons :

Les investissements :

- Investissements dans les moyens de traitement des rejets ou leur captation :
Depuis 2013, année de reprise de l'activité par TRIMET, des investissements pour la réduction des rejets ont été faits. Voir pages 230/243 à 233/243 de l'étude d'impact, les sommes investies entre 2014 et 2018 se montent à un total de :
17 904 000 Euro.
- L'optimisation de la production objet de cette enquête inclut une seconde boucle de compensation sur l'électrolyse qui réduira la consommation d'électricité. Le montant de cet investissement est de 3 000 000 Euro.
- Le projet CAPTATION qui devra améliorer la captation des poussières entrera en service en 2022, il représente un investissement important avec une subvention publique de l'ordre de 800 000 Euros.

Les démarches qualité : Elles sont nombreuses :

- Plan de surveillance des retombées atmosphériques, travaux en cours avec la DREAL
- TRIMET est investie dans le plan transectoriel « Aluminium » pour identifier des leviers de décarbonation applicables aux installations existantes.
- L'étude sur les écosystèmes débutera en 2021.
- Certification ISO 50 001 (certification relative à la performance énergétique). TRIMET dispose d'un plan d'actions et d'objectifs de réduction revu chaque année.
- Campagne d'atténuation lancée depuis 2017.

Ces mesures portent leurs fruits, elles doivent être poursuivies car une part de pollution perdure, ses conséquences sont nuisibles.

L'administration, les organisations locales concernées par le problème etc.... Doivent rester vigilants et maintenir la « pression » sur TRIMET afin que celle-ci continue sa politique de réduction des rejets.

3. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE DOSSIER PRESENTE A L'ENQUETE

D'après l'avis délibéré de la MRAe, le dossier soumis à l'enquête est complet, il comprend toutes les pièces prévues par l'article du code de l'environnement et traite de toutes les thématiques environnementales prévues au même code.

Sur la compréhension du dossier :

Ce document, destiné d'abord à être lu par des organismes familiers avec ces sujets contient une très grande quantité d'informations, certaines très techniques, parfois difficiles d'accès pour un public non formé à la lecture de tels documents.

Sur le contenu et la compréhension du dossier :

La MRAe a demandé de compléter certains chapitres concernant des sujets sensibles :

- Recommandation de compléter le dossier par la mise en évidence des enjeux environnementaux en conclusion de l'analyse de l'état actuel de l'environnement.
- Eclaircir la différence entre la modélisation et les mesures d'exposition au benzo(a)pyrène et de revoir l'évaluation des risques sanitaires en conséquence.
- D'assurer un suivi rigoureux des rejets fluorés et des poussières au regard de leur forte augmentation induite par le projet et de prévoir des mesures de correction en cas de dépassement des deuil autorisés.
- D'adapter le cas échéant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
- Compléter le résumé non technique de façon plus didactique. Recommandation en outre de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations émises dans le présent avis.

Les réponses de TRIMET à ces demandes ont fait l'objet d'un mémoire en réponse en date du 05/03/2021.

Sur le contenu du dossier :

Le commissaire fait les remarques suivantes :

- Ce document, destiné d'abord à être lu par des organismes familiers avec ces sujets contient une très grande quantité d'informations, certaines très techniques, parfois difficiles d'accès pour un public non formé à la lecture de tels documents.
- Certaines informations contenues dans le dossier sont imprécises, voire erronées, dans un cas contradictoire d'un chapitre à un autre. Ce point fera l'objet de réserves ou de remarques.

4. CONSIDERATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES REPONSES DE TRIMET SUR LES OBSERVATIONS RECUES LORS DE L'ENQUETE

TRIMET a répondu de façon exhaustive aux différentes observations du publique. Dans la majorité des cas, les réponses sont satisfaisantes. Dans quelques autres, elles paraissent erronées ou incomplètes. Ces réponses insatisfaisantes concernent les points suivants :

- Rejets atmosphériques, fluor, poussières, SO₂, NO_x, CO₂
Les augmentations demandées des seuils de rejet méritent d'être éclaircies. Les augmentations ne sont pas proportionnelles à l'augmentation de production.
- L'évolution des autres rejets atmosphériques de plus petit volume mais de toxicité aigüe n'est pas ou peu abordé.
- La consommation des anodes, telle qu'elle est présentée pose questions en termes de rejets.

5. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

COMPTE TENU DU CONTEXTE :

- Usine existante
- Demande d'augmentation de production limitée : 6,6% (par rapport à la production théorique actuelle).
- Par d'accroissement de la surface du site de production.
- Maitrise de la pollution prise en compte depuis plusieurs décennies avec effets positifs constatés sur l'environnement. (TRIMET est consciente de la pollution « restante » à combattre).
- Attitude positive de TRIMET devant cette pollution.

- Investissements réalisés, en cours et en projet pour la maîtrise et la réduction des rejets.
- Avancée des règles de prise en compte des effets de la pollution sur des sujets nouveaux tels que la biodiversité.
- Investissement de TRIMET dans de nombreuses démarches qualité environnementale.
- Aspect social économique : Globalement, il n'est pas ressenti de rejet formel du projet. L'usine TRIMET représente pour la vallée une source d'activité et d'emplois significative. Il est vrai qu'il existe des oppositions fermes au développement de l'usine mais ne sont pas majoritaires. Il existe aussi des partisans inconditionnels du projet.

Les observations qui suscitent des réponses demandent à être positives à condition que la pollution ne soit pas aggravée par l'extension de production, elle le sera fatalement un peu.

TRIMET doit donc continuer à améliorer ses actions de protection de l'environnement. Les administrations doivent être vigilantes dans l'élaboration de ses règles de sécurité imposées et à leurs respect.

IL EST DONNE UN AVIS POSITIF A CE PROJET AVEC LES RESERVES ET REMARQUES SUIVANTES :

RESERVES :

Réserve n° 1 : Les rejets de fluor.

TRIMET doit donner des réponses sur la variation de ces rejets par tonne produite et les valeurs attendues après augmentation de production.

Réserve n°2 : Rejets des poussières et des NOX du secteur électrolyse, TRIMET doit justifier les valeurs de ces rejets après optimisation.

Réserve n°3 : Augmentation des seuils des valeurs de rejets CO₂, SO₂, NOX. Trimet doit justifier les valeurs après optimisation.

Reserve n°4 : Effet d'anode, contrairement à ce qui est dit dans certains paragraphes, la consommation des anodes est fonction de la production d'Al. Dans le projet, la consommation d'anodes sera augmentée, les rejets issus de leur fabrication augmentera. TRIMET doit éclaircir ce point.

REMARQUES :

Remarque n°1 Une réponse de la chambre d'agriculture suite à l'envoi en toute transparence par TRIMET de l'EQRS annexée à l'étude d'impact qui lui a été adressé doit être exigée.

Remarque n°2 TRIMET dit que le PPRT en place restera applicable en l'état après optimisation. Ce point devrait être confirmé par un organisme compétent.

Remarque n°3 TRIMET doit répondre à l'observation 28 émise par TELT (Tunnel pour la liaison ferroviaire Lyon Turin).

Remarque n°4 TRIMET devrait faire preuve de plus de transparence dans les informations communiquées au public. Certaines données de l'autorisation environnementale sont incomplètes, ambiguës ou soulèvent l'interrogation du lecteur. L'étude est très technique, nécessite une lecture très attentive, compte tenu du process cela est normal.

Concernant les mesures des rejets et de leurs effets, il est souvent fait état d'hypothèses sécurisantes qui conduisent parfois à des conclusions presque alarmantes pour un public non averti. Un tel procédé est discutable car il alarme à tort, il fixe, dans le cas présent des objectifs faussés, faciles à atteindre car élevés. L'objectif atteint, on oubliera facilement que les hypothèses de départ n'étaient pas vraiment exactes. Fixer les vraies valeurs à atteindre avec des hypothèses justes (quand cela est possible) en matière de pollution est souhaitable dans tous les cas.

FIN DES CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le 29 Juin 2021

Le Commissaire Enquêteur

Jean-Pierre Coendoz

